

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

## ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

## RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers  
dont il est envoyé deux exemplaires au journal.

Les manuscrits non insérés seront rendus.

## INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

## PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance Souveraine en date du 11 mars 1911, M. James-Marie-Eugène Woolongham est nommé Consul de la Principauté à Bordeaux, en remplacement de M. Charles Bénard, démissionnaire.

Par Ordonnance Souveraine en date du 13 mars 1911, M. J. Siegler Pascal de Falticeni est autorisé à exercer les fonctions de Consul de Guatemala à Monaco.

## PARTIE NON OFFICIELLE

### Echos et Nouvelles

DE LA PRINCIPAUTÉ

M. Olivier Ritt, ancien Gouverneur Général de la Principauté, a succombé, jeudi dernier, à l'âge de 80 ans, dans sa propriété familiale de la Ciotat.

Né à Saint-Petersbourg de parents français, M. Olivier Ritt fut, après de brillantes études, choisi par M. de Lesseps comme secrétaire de la direction du Canal de Suez. Il s'y distingua particulièrement par son dévouement au cours des épidémies de fièvres que firent naître les travaux. Nommé, à son retour en France, sous-préfet de première classe, il passa dans l'administration des finances où il occupa les hautes fonctions de trésorier payeur général.

C'est alors que S. A. S. le Prince l'appela au poste de Gouverneur Général de la Principauté. Durant onze années, il déploya dans l'administration de ce pays des qualités de tact, de paternelle bienveillance et de dévouement à la personne du Prince et à l'intérêt public, qui lui gagnèrent la déférente affection de tous.

Nommé par le Gouvernement français Officier de la Légion d'honneur, il reçut de Son Altesse Sérénissime la croix de Grand Officier de l'Ordre de Saint-Charles. Il était en outre titulaire de nombreuses décorations étrangères.

Ses obsèques ont eu lieu hier lundi, au milieu d'une affluence considérable. S. A. S. le Prince s'était fait représenter par le Colonel Lemoël, Commandant Supérieur de Ses Carabiniers. M. Bernich, Conseiller privé, directeur général des Finances, représentait le Gouvernement.

Le deuil était conduit par M. Albert Ritt, vice-consul de France, et par le petit-fils du défunt (fils du regretté consul de France à Rio de Janeiro). Précédant la famille, marchait M. le Colonel Lemoël.

La cérémonie à l'église a été présidée par S. G. Mgr du Cùrel, évêque de Monaco, qui a donné l'absoute.

Après le service religieux, le cercueil, qui disparaissait sous les nombreuses et magnifiques

couronnes de fleurs dont plusieurs avaient été envoyées de Monaco par divers amis du regretté Gouverneur, a été placé sous le porche de l'église et, au milieu d'un silence recueilli, M. Émile Bernich a prononcé le discours suivant :

Au nom du Gouvernement Princier, j'ai le douloureux devoir d'apporter à celui qui fut pendant onze années notre Gouverneur Général, un hommage de sincères regrets et le respectueux et sympathique témoignage des bons souvenirs qu'il a laissés dans le pays. Ces bons souvenirs se sont traduits dans la Principauté, dès la nouvelle inattendue de sa mort, par l'explosion unanime du profond chagrin éprouvé par ses anciens collaborateurs et la population toute entière. La présence à cette cérémonie d'un envoyé spécial de S. A. S. le Prince est la preuve de la haute estime en laquelle notre Souverain tenait M. Olivier Ritt.

Ce que fut S. Exc. M. Olivier Ritt, chacun n'a cessé de le dire : la droiture de sa vie, son intégrité n'avaient d'égaux que sa bienveillance et sa douceur paternelle.

Sa mémoire respectée restera un modèle des vertus publiques et privées, et la considération qui s'attache à son nom est un précieux exemple et une grande part de l'héritage qu'il transmet aux siens. Que sa compagne désolée, son fils et sa famille veuillent bien trouver dans ces sentiments de condoléance émue un adoucissement à leur juste douleur.

Ma mission officielle terminée, permettez-moi d'exprimer à M<sup>me</sup> Olivier Ritt et à ses enfants la part que ses vieux amis ont prise au chagrin qui les accable. L'an dernier, à pareille époque, nous étions venus quelques-uns, pour nous associer à un événement heureux. Aujourd'hui c'est autour d'une tombe que nous sommes réunis. Quels contrastes dans la vie !

Nous avons partagé les joies, nous avons le droit de prendre part aux tristesses.

M. Olivier Ritt avait cru toute sa vie aux espérances futures; aussi n'est-ce pas un adieu définitif que nous venons lui dire, mais au revoir en un monde meilleur.

Le cercueil a été ensuite mis sur un fourgon et conduit au cimetière d'un village voisin où se trouve le tombeau de la famille Ritt-Roustan.

La fête de bienfaisance, organisée par le Comité de la Colonie Française, sous le Haut patronage de S. A. S. le Prince, a eu lieu, mardi dernier, au Casino, mis gracieusement à la disposition du Comité et somptueusement décoré par la Société des Bains de Mer.

Des cordons de lumière soulignaient l'architecture du luxueux édifice. À l'intérieur, l'atrium pavoisé aux couleurs monégasques et françaises était brillamment illuminé. La salle de théâtre, où devait se dérouler la représentation de *Déjanire*, était ornée de faisceaux de drapeaux alternés.

Dès l'ouverture des portes, tous les fauteuils sont occupés par une assistance des plus élégantes, tandis que les invités du Comité gagnent les loges qui ont été, pour la circonstance, prêtées par leurs titulaires aux organisateurs.

M. Roussel, secrétaire d'Etat, et M<sup>me</sup> Roussel faisaient les honneurs de la grande loge du Gouvernement à M. le Consul d'Italie et à M<sup>me</sup> Rosset, au Colonel Niozi, des Bersaglieri, au Colonel et à M<sup>me</sup> Lemoël.

M. le Maire de Monaco avait offert de recevoir

dans sa loge les généraux et officiers français; mais le deuil de l'armée ne leur avait pas permis d'assister à cette cérémonie.

M. et M<sup>me</sup> Camille Blanc occupaient leur loge avec leurs invités. M. Wicht, directeur général de la Société des Bains de Mer, avait obligeamment mis la sienne à la disposition de M. Bremond, président du Comité de Bienfaisance, qui y avait invité M. Doda, président du Comité de Bienfaisance de la Colonie Italienne, M. Richard, vice-consul de France, et M<sup>me</sup> Richard.

S. A. S. le Prince Albert, accompagné du Comte de Lamotte d'Allogny, chef de Sa maison, du Lieutenant de vaisseau Bourée, aide de camp, et du Capitaine de Juniac, officier d'ordonnance, a été reçu, à Son arrivée, par M. Le Brun, secrétaire d'ambassade de première classe, chargé du Consulat de France, M. Brémont, président du Comité, et les membres du Comité. M. le Préfet des Alpes-Maritimes, M<sup>me</sup> et M<sup>lle</sup> de Joly étaient également présents à l'arrivée du Prince.

Son Altesse Sérénissime a invité M. le Consul de France ainsi que M. le Préfet des Alpes-Maritimes, M<sup>me</sup> et M<sup>lle</sup> de Joly à prendre place dans Sa loge où se trouvaient aussi M<sup>me</sup> la Baronne de Suttner, M<sup>me</sup> Madeleine Lemaire et M. Camille Saint-Saëns.

Toute la salle, debout et tournée vers la loge Princière, salue l'apparition du Souverain au balcon de Sa loge, tandis que l'orchestre fait entendre l'*Hymne Monégasque* et la *Marseillaise*.

La représentation commence alors au milieu d'un intérêt sans cesse croissant. Le *Journal de Monaco* apprécie d'autre part le mérite de l'œuvre de l'illustre maître français. Il suffit de noter ici l'enthousiaste ovation qui a été faite à l'auteur, à la fin de la représentation, et qui l'a forcé à venir saluer à deux reprises ses admirateurs au bord de la loge Princière.

Pendant les entr'actes, les jeunes femmes et jeunes filles qui s'étaient gracieusement chargées de la vente des billets de loterie et de tombola ou qui occupaient le kiosque de la kermesse ont déployé le plus aimable zèle pour le plus grand profit de l'œuvre du Comité.

Le bal qui a suivi la représentation a été aussi élégant qu'animé. Interrompu un instant par le tirage de la loterie, il a repris ensuite avec un nouveau entrain et ne s'est terminé que fort avant dans la nuit.

Pendant ce temps, M. Bremond avait eu l'aimable pensée de convier à souper un certain nombre de personnalités qui avaient assisté à la représentation de bienfaisance. À la fin du souper servi dans l'élégante salle à manger de l'Hôtel du Helder, le Président du Comité Français a remercié les personnes présentes de l'appui qu'elles avaient bien voulu apporter à l'œuvre du Comité et a porté un toast en l'honneur de S. A. S. le Prince, aux Consuls de France et d'Italie et aux dames présentes. D'aimables allocutions ont ensuite été prononcées par M. Le Brun, consul de France, M. Rosset, consul d'Italie, et M. de Loth, maire de Monaco.

S. A. S. le Prince a honoré de Sa présence l'inauguration intime de l'exposition des œuvres de M<sup>me</sup> Madeleine Lemaire, qui a eu lieu mercredi, à l'International Sporting Club.

Arrivée à 4 heures, Son Altesse a été reçue par M. Camille Blanc. Le Prince a longuement admiré les œuvres exposées et a adressé, à M<sup>me</sup> Madeleine Lemaire, de vives félicitations.

La semaine passée, a eu lieu, au Stand des Canots Automobiles, le Concours de Chiens qui cette année comportait trois journées : celle des chiens d'appartement ; celle des chiens de garde et enfin celle des chiens de défense et des chiens de police.

Le succès de cette manifestation a dépassé les espérances les plus optimistes. Le vaste Stand, entourés de tribunes élégamment décorées par les soins de la Société des Bains de Mer, s'est trouvé trop étroit pour contenir la foule des curieux venus de tous les points du littoral.

Au début de la réunion de vendredi, a eu lieu la distribution des objets d'art aux propriétaires des chiens d'appartement et de garde primés dans les journées précédentes.

Le concours de chiens de défense et de police a suivi, mettant aux prises quatorze concurrents.

Parmi les personnalités qui assistaient à ces intéressantes expériences, on remarquait dans la tribune d'honneur M. Fr. Roussel, secrétaire d'Etat, délégué pour représenter S. A. S. le Prince, et M<sup>me</sup> Roussel ; le Lieutenant de vaisseau Bourée, aide de camp de S. A. S. le Prince ; M. Jaloustre, chef du Cabinet Civil ; le Capitaine de Juniac, officier d'ordonnance ; M. Fuhrmeister, secrétaire particulier du Prince.

Le jury était présidé par le Comte Garnier des Garets.

Voici les résultats de la journée :

**CHIENS DE DÉFENSE.** — Hors concours : « Jules » à M. Tedesco.

Prix d'honneur : « Lise » à M. Van Hazebrouck ; « Tony » à M. Berthaud.

Premier prix : « Gaster » à M. Siméons.

Un prix spécial a été décerné à « Briand », présenté par sa propriétaire, M<sup>me</sup> Deuxvilles.

**CHIENS DE POLICE.** — Premiers prix : « Max » à M. Simard ; « Philus » à la Police de Bruxelles, présenté par l'agent Liebbrechts.

Une coupe en argent, offerte par le Comte Garnier des Garets, président du jury, a été attribuée à M. Simard, directeur de la Sûreté de Monaco, qui fut l'introduit du chien de police en France.

Les prix offerts par M. de Kermainguy ont été remis aux agents Muller et Boulogne, de la Police de Paris. Les médailles du Saint-Hubert-Club de France revinrent à « Gaster », appartenant à M. Siméons ; « Dick » au Duc d'Uzès, et « Feu » à M. P. Letellier.

La Société sportive l'Etoile de Monaco a donné dimanche une fête en l'honneur du baptême du drapeau de sa section féminine, don de M. Camille Blanc.

La cérémonie du baptême a eu lieu à l'église Sainte-Dévote. Le parrain et la marraine du drapeau étaient M. Camille Blanc et M<sup>me</sup> Wicht. A la fin de la messe chantée, M<sup>gr</sup> du Curel a prononcé, avec son éloquence coutumière, une charmante allocution et a procédé à la bénédiction.

A l'issue de la cérémonie, les membres de l'Etoile, précédés de la Philharmonique, se sont rendus au stand des Canots automobiles où les membres des deux sections de la Société ont exécuté des exercices remarquables vivement applaudis par une nombreuse assistance.

Sur l'estrade d'honneur avaient pris place le parrain et la marraine, le Chef du Secrétariat du Gouvernement, représentant S. Exc. le Ministre,

M. Marquet, président de la Société, ainsi que plusieurs notabilités.

Le soir, un bal a eu lieu au siège de la Société.

La Société des Régates avait organisé, avec le gracieux concours de la Société des Bains de Mer, une bataille de fleurs qui s'est déroulée dimanche dernier sur le boulevard de la Condamine.

L'éclat de cette fête a malheureusement été compromis par le mauvais temps.

Néanmoins un public nombreux occupait les tribunes et les côtés de la piste où des voitures élégamment fleuries ont circulé pendant près de deux heures, tandis que la Société Philharmonique et la Lyre Monégasque se faisaient entendre.

Des bannières très artistiques ont été décernées aux voitures les mieux décorées.

Le troisième grand bal international offert par la Société des Bains de Mer à la colonie étrangère a confirmé le succès des deux précédentes réunions et prouvé une fois de plus combien l'Administration du Casino a été heureusement inspirée en offrant à ses aristocratiques habitués cette élégante distraction.

MM. Maubert et Martiny, directeurs de la Société, et M. Lanson, secrétaire de M. le Président du Conseil d'Administration, ont fait les honneurs de la fête avec leur amabilité et leur bonne grâce coutumières.

La Commission administrative de l'Hôpital, conformément à une délibération approuvée par S. A. S. le Prince, met un registre de réclamations à la disposition du public. En outre, la Commission croit utile de rappeler que les réclamations qui se produiraient par une autre voie doivent toujours être adressées à M. l'Administrateur de service.

Le concours d'élégance de voitures automobiles qui devait avoir lieu aujourd'hui à Monte Carlo, est remis à samedi prochain, 25 mars.

A l'occasion des fêtes commémoratives qui auront lieu cette année à Rome, un Congrès international de Musique sera organisé du 4 au 11 avril prochain, sous les auspices d'un Comité d'honneur où figurent les noms des représentants les plus éminents de la musique dans les différents pays, et par les soins d'un Comité d'organisation composé d'artistes et d'amateurs italiens.

Le Congrès est formé des sections suivantes :

Section I. — Histoire et littérature musicale.

Section II. — Musique proprement dite :

a) Théâtre lyrique ; b) Musique sacrée, chorale, symphonique et musique de chambre.

Section III. — Philosophie de la musique et sciences ayant rapport avec l'art musical.

Section IV. — Didactique.

Section V. — Instruments de musique ; les orgues ; la lutherie, etc.

Section VI. — Les droits d'auteur sur les œuvres musicales.

La déclaration d'adhésion au Congrès international de Musique devra être adressée aussitôt que possible au Secrétariat du Comité d'organisation, au siège de l'Académie Royale de S. Cecilia, via dei Greci, 18, Rome.

Des réductions de chemin de fer et autres avantages sont accordés aux adhérents au Congrès.

#### TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE MONACO

Dans ses audiences des 14 et 16 mars 1911, le Tribunal correctionnel a prononcé les condamnations suivantes :

C. H.-E., imprimeur, né à Monaco, le 23 février 1888, y demeurant, 16 francs d'amende (avec sursis), pour contravention aux lois sur l'imprimerie.

A. S., charpentier, né à Lebbio (Italie), le 18 février 1880, demeurant à Beausoleil, trois mois de prison (par défaut), pour coups et blessures volontaires et rébellion.

A. J., charretier, né le 16 août 1889, à Narzole (Italie), demeurant à Monaco, six jours de prison, pour rébellion, et 6 francs d'amende, pour mauvais traitement envers des animaux domestiques.

#### TIR AUX PIGEONS DE MONTE CARLO

Mardi 14 mars, le *Troisième Prix supplémentaire* (série) a réuni 46 tireurs. MM. Erskine à 24 mètres et Gavito à 26 m. 1/4, tuant 12 sur 12, partagent les deux premières places. Le Comte de Robiano et M. Denfert à 24 mètres, tuant 11 sur 12, partagent la troisième place.

Autre poule gagnée par le Comte Trauttmansdorff, MM. Nemo, Cesaroni, Roberts, Gemander.

Mercredi, 51 tireurs ont pris part au *Prix du Cap-Martin* à 27 mètres. MM. Roberts, Comte Draskowich et Gemander, tuant 9 sur 9, premiers, partagent 6.570 francs. M. Roch et le Vicomte de Lambertye, tuant 8 sur 9, quatrièmes, partagent 346 francs.

Jeudi, le *Premier Prix par rendement de pigeons* (série) a réuni 36 tireurs. Le Comte Draskowich à 29 mètres, tuant 12 sur 12, et M. Plévis à 24 m., tuant 6 sur 6, partagent les deux premières places. Le Comte de Robiano à 24 mètres, tuant 9 sur 10, et M. Gemander à 29 mètres, tuant 15 sur 16, partagent la troisième place.

Autre poule gagnée par le Comte Draskowich, le Comte Apponyi et le Comte de Méran.

Vendredi, 63 tireurs ont pris part au *Prix de Laghet* (handicap). MM. Davies à 20 mètres et Cesaroni à 23 mètres, tuant 14 sur 14, premiers, partagent 4.473 francs. M. Roch à 28 mètres, le Comte Trauttmansdorff à 31 mètres et le Baron A. de Tavernost à 24 m. 3/4, tuant 13 sur 14, troisièmes, partagent 1.118 francs.

La poule au doublé est gagnée par MM. Plévis, Beauvain, Bézard.

Samedi, 63 tireurs ont concouru au *Prix du Cap-Saint-Jean* (handicap). Au onzième tour, le Colonel Boswall-Preston à 21 mètres, MM. Maurice Faure à 25 m. 1/2, Davies à 21 mètres et Beauvain à 25 m. 1/2, ayant tué 11 sur 11, premiers, partagent 7.788 francs.

Poule au doublé gagnée par le Comte Apponyi.

#### MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

**Arrivées** du 11 au 18 mars 1911 :

Yacht à vapeur Clara, allemand, propr. Keller-Lang, cap. Keller, venant d'Ajaccio.

Yacht à vapeur Nereide, italien, propr. Arena, cap. Arena, venant de Marseille.

Vapeur Hollandia, hollandais, cap. Berg, venant de Gênes, — passagers.

Vapeur Albatross, anglais, cap. Dalt, venant de Londres, — marchandises diverses.

Vapeur Amphion, français, cap. Ceccalini, venant de Cannes, — marchandises diverses.

Remorqueur Cannois, français, cap. Bernardi, venant de Marseille, — chalands.

Chaland Canoubier, français, cap. Balbi, venant de Marseille, — matériaux.

Côte Marguerite, français, cap. Cosso, venant de Saint-Tropez, — vin.

Dundée Paul-Victorin, français, cap. Meinier, venant de Saint-Tropez, — vin.

Tartane Saint-Jacques, français, cap. Ugo, venant de Saint-Tropez, — vin.

Sept tartanes venant de Saint-Tropez, — sable.

**Départs** du 11 au 18 mars :

Yacht à vapeur Clara, allemand, propr. Keller-Lang, cap. Keller.

Yacht à vapeur Nereide, italien, propr. Arena, cap. Arena, allant à Gênes, — sur lest.

Vapeur Hollandia, hollandais, cap. Berg, allant à Nice, — passagers.

Vapeur Albatross, anglais, cap. Dalt, allant à Gênes, — marchandises diverses.

Vapeur Amphion, français, cap. Ceccalini, allant à Marseille, — marchandises diverses.

Remorqueur Cannois, français, cap. Bernardi, allant à Nice, — chalands.

Chaland Canoubier, français, cap. Balbi, allant à Nice, — sur lest.

Côte Marguerite, français, cap. Cosso, allant à Menton, — vin.

Dundée Paul-Victorin, français, cap. Meinier, allant à Saint-Tropez, — fûts vides.

Tartane Saint-Jacques, français, cap. Ugo, allant à Nice, — vin.

Sept tartanes allant à Saint-Tropez, — sur lest.

## La Vie Artistique

REPRÉSENTATIONS D'OPÉRAS

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE

S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

### Déjanire

Tragédie lyrique de LOUIS GALLET et CAMILLE SAINT-SAËNS  
Musique de M. CAMILLE SAINT-SAËNS

L'artiste-producteur, musicien ou poète, à mesure que le crépuscule teinte de mélancolie les ardeurs de sa vie et que l'âge le rapproche de l'éternelle paix, demande volontiers à l'antiquité sacrée, et particulièrement aux mythes de la Grèce, mère des fables, l'inspiration de ses suprêmes œuvres. Les belles fougues de la jeunesse étant calmées, la beauté classique l'attire invinciblement. Revenu de bien des illusions et le décevant mirage des réalités ne donnant plus une satisfaction suffisante à la magnificence de ses aspirations apaisées, il ambitionne de peindre des personnages plus grands que nature, de noter des conflits d'une humanité idéalisée, où les grâces affinées du sentiment l'emportent sur les violentes brutalités de l'instinct, de traiter des sujets de vastes proportions et de noble harmonie.

M. Saint-Saëns qui, plus que tout autre, était en droit de se tenir éloigné des activités de la lutte et, dans la satisfaction du labeur d'art accompli, de jouir de sa gloire mondiale, respirant dans la quiétude

L'air du soir si suave à la fin d'un beau jour,

M. Saint-Saëns a voulu, une fois encore, mettre son immense talent au service de la tragédie antique et écrire un ouvrage de pure et haute sérénité. C'est là une résolution — qui, en la circonstance, est un acte de foi — digne du vénérable maître, orgueil de l'école musicale française. Ajoutons que personne mieux que M. Saint-Saëns n'était qualifié pour se mesurer avec la splendeur grecque, car, en une brillante et longue existence consacrée à la recherche du beau, M. Saint-Saëns a eu l'insigne bonheur de s'approcher souvent de ce « très bien » dont Bizet dit un jour : « le très bien est si difficile qu'on n'a pas assez de toute sa vie pour s'en approcher ».

En s'attaquant à un sujet directement inspiré des *Trackiniennes* du divin Sophocle, M. Saint-Saëns savait ce qu'il faisait. Il n'avait pas à redouter ce manque d'intérêt, cette absence de situations, qui paralysent l'essor de l'imagination des compositeurs et dont, personnellement, il eut tant à souffrir au cours de sa carrière. Car, malheureusement pour lui, dans les livrets qu'il enrichit de sa musique, les belles situations n'abondèrent pas toujours. Empressons-nous de constater que chaque fois que M. Saint-Saëns en rencontra, il les traita à merveille. Rappelons *Samson et Dalila* et *Henry VIII* et passons.

L'intrigue de *Déjanire* est empruntée à la légende d'Hercule — légende émouvante s'il en fut.

Hercule est de tous les héros, sortis de l'invention poétique, le plus admirable spécimen d'énergie, de courage, de dévouement et de bonté qui ait été légué au monde par la tradition grecque. Celui-là, par la tendresse qu'il ne cessa de manifester aux éphémères terrestres, mérite d'occuper une place à part dans le tabernacle d'affection réservé aux natures d'élite. Profondément compatissant et toujours disposé à mettre au service des misères mortelles la formidable force héracléenne, il eut de l'humanité toutes les faiblesses et les grandeurs.

Solitaire, il parcourt les contrées connues des anciens en chevalier errant, redressant les torts, étouffant les monstres, assainissant les marais, rendant les épouses aux maris désolés, sans cesse prêt à accomplir un exploit pour le bien, dans l'intérêt de tous.

Hercule, en agissant ainsi, ne recherche aucune récompense. Son désintéressement est complet. Le seul désir de servir ses semblables le pousse; il met sa force au service de sa bonté et c'est tout. Mais l'existence d'Hercule ne se passe pas uniquement dans l'accomplissement de travaux épiques, elle a de si lamentables tristesses, connaît de telles injustices

et de si particulières cruautés que, malgré soi, en suivant les diverses phases de sa vie, si pleine de heurts, l'on songe à la passion et au calvaire. Pour expier un moment d'orgueil et un crime commis en une heure de furieuse colère, Hercule est jeté dans un lieu infâme de la Lydie et là, outrageusement déguisé et avili, il sert de jouet à la méchanceté féminine. Nulle honte n'est épargnée à ce mâle formidable, obligé de courber son échine de héros sous le fouet vengeur de Nemesis. Quand, sorti de cette géhenne, il peut fuir loin d'Omphale, il reprend le cours de ses exploits. Alors, l'amour si funeste aux forts, hâte sa fin et, par le chemin de la mort, l'envoie siéger parmi les immortels de l'olympé radieux.

C'est la mise à la scène de l'épisode de jalousie amoureuse, cause de la mort d'Hercule, qui forme le ressort principal de l'intrigue de *Déjanire*. Hercule, marié à la reine Déjanire, n'est pas insensible aux charmes de la jeune Iole, sa captive, dont il a tué le père, laquelle, de son côté, aime Philoctète, compagnon et ami d'Hercule. Le héros que rien n'arrête veut épouser Iole. Fureur de Déjanire qui ne trouve rien de mieux pour ramener Hercule au devoir conjugal que de lui envoyer, par Iole, la tunique du centaure Nessus. Cette tunique, loin de contenir une vertu amoureuse, est une hydre de flamme qui embrase Hercule, le torture et le pousse à se jeter sur le fameux bûcher de l'Eta, d'où, épuré par le feu, il s'élançait aux cieux. Telle est, réduite à son expression la plus simple, la donnée de *Déjanire*. Nous avons omis maints détails d'importance contestable, pour nous en tenir aux lignes essentielles du sujet.

\* \*

Sur ce canevas, fertile en prétextes à développements lyriques, abondant en situations, d'indéniable attrait dramatique, M. Saint-Saëns a composé une partition de grand style, de juste et éloquente expression où tout est d'une suprême pondération. L'ordre règne dans *Déjanire*. L'an dernier, à propos de *Proserpine*, ayant à parler de M. Saint-Saëns, nous écrivions : « Nombre d'œuvres de ce magnifique artisan de musique donnent l'idée de l'absolue perfection, et, que ce soit dans le genre symphonique ou dans le genre dramatique, partout sa supériorité s'affirme superbement. M. Saint-Saëns, par l'universalité de la science, la puissance de la technique et par un je ne sais quoi d'apaisé et d'auguste dans la maîtrise de la pensée, rappelle le Prospero de Shakespeare. C'est le grand magicien sonore de notre temps. »

*Déjanire* est une œuvre éminemment classique, d'une lumineuse élévation de pensée, tout imprégnée de la grâce antique, où le musicien exprime ses idées dans le plus noble langage académique. Aristocrate de la note, M. Saint-Saëns ne se permet aucun écart dans le domaine du faux pittoresque où le fracas remplace la puissance, où l'enluminure tient lieu de couleur. M. Saint-Saëns est un fervent du beau, fortement nourri de la moelle des maîtres authentiques, échappant aux influences multiples qui agitent et troublent la musique moderne. Il donne l'impression d'un de ces pontifes de l'autrefois héroïque que rien ne peut ébranler dans sa foi et qui dit d'admirables choses dans la langue la plus choisie et dans le calme le plus impressionnant. Cependant, il ne faudrait pas s'y tromper, si M. Saint-Saëns a su protéger son « moi » d'artiste contre l'atteinte des extériorités, il ne ferme pas absolument l'oreille aux bruits qui viennent du dehors. C'est un érudit, certes, mais aussi un renseigné. Rien n'échappe à sa pénétration et au besoin de savoir qui travaille son esprit continuellement en éveil. Et, deci delà, en écoutant *Déjanire*, l'on est forcé de convenir que le souvenir de Wagner n'est pas complètement effacé de sa mémoire. Oh! la lueur est fugitive; mais elle y est. Preuve que M. Saint-Saëns ne se confine pas impitoyablement dans sa tour d'ivoire. M. Saint-Saëns n'est pas un affamé d'inexplicable: il chérit la clarté d'une dilection particulière. L'équilibre est la loi de son talent et l'on chercherait

en vain dans la partition de *Déjanire* une de ces brutales oppositions ou un de ces grossiers effets que les médiocres assembleurs de notes prennent pour des coups d'audace et qui ne sont que de monstrueuses preuves de mauvais goût. N'est-ce pas M. Saint-Saëns qui a écrit : « Mélodie, déclamation, symphonie, sont les ressources que l'artiste a le droit d'employer comme il l'entend et qu'il a tout avantage à maintenir dans le plus parfait équilibre possible » ?

*Déjanire*, par son unité d'impression et d'expression, la tenue de son style, l'harmonie de ses couleurs, le caractère réfléchi de son inspiration, la sereine maturité de la pensée, a une valeur et une splendeur d'ensemble. On subit l'auguste obsession de son charme, la force de son autorité. Sans vouloir entrer dans le détail des beautés qui illuminent la partition, nous avouons notre préférence marquée pour le second et le quatrième acte et pour la blanche et candide figure d'Iole qui se dresse, exquise, en son contour mélodique de dessin si pur, dans le luxe des harmonies, le raffinement des couleurs de l'instrumentation et le délice d'un orchestre fourmillant de subtiles délicatesses. Précédé d'un adorable prélude symphonique, traité avec une déconcertante maestria, le second acte est d'un sentiment infiniment joli. La main de l'auteur de *Samson et Dalila* s'y fait sentir à chaque moment. Et l'on goûte un rare plaisir à entendre Iole chanter doucement, au milieu de ses compagnes, parmi le gazouillis des flûtes et les glissements des harpes. Le dernier acte, où, aux danses curieusement rythmées, succèdent l'air : « Viens, ô toi dont le clair visage », d'inspiration si fraîche, et la scène tragique de la mort d'Hercule, trop écourtée, malheureusement, forme un tout musical vraiment digne du glorieux compositeur auquel l'art français est redevable du *Déluge*, de la *Symphonie en ut mineur*, du *Rouet d'Omphale*, de la *Danse macabre*, de la *Jeunesse d'Hercule*, de *Phaéton*, de la *Suite algérienne*, de la *Marche héroïque*, de *Samson et Dalila*, du *Timbre d'argent*, d'*Henry VIII*, d'*Étienne Marcel*, d'*Ascanio*, de *Phryné*, des *Barbares*, de *l'Ancêtre*, et de tant et tant de morceaux symphoniques, mélodiques, pianistiques et de musique religieuse.

M. Saint-Saëns, on ne saurait trop le répéter, est une des plus grandes fiertés artistiques de la France. Personne ne manie l'orchestre avec une supériorité comparable à la sienne; sous sa plume-fée les notes scintillent comme des pierres précieuses. Qu'il déchaîne, attendrisse, courrouce ou poétise l'orchestre, l'artiste impeccable, sans cesse planant dans les hautes sphères, se trahit dans les moindres productions.

\* \*

Pour présenter *Déjanire* avec le relief de vérité et la magnificence désirables, M. Raoul Gunsbourg n'épargna ni ses soins ni sa peine. Il a voulu que rien dans l'interprétation, dans la décoration et dans la mise en scène ne laissât place à la plus petite critique. M. Gunsbourg a lieu d'être satisfait du résultat obtenu. Tout a marché le mieux du monde et le succès de *Déjanire* fut triomphal le premier soir.

M. Muratore justifia pleinement la confiance qu'eurent en lui et M. Saint-Saëns et M. Gunsbourg. Ténor à la voix franche et de tessiture respectable, chanteur de fougueuse énergie et de grâce séduisante, M. Muratore s'incarne à miracle dans le personnage d'Hercule. A côté de cet artiste de premier plan, M<sup>mes</sup> Litvinne et Dubel et M. Dangès brillèrent d'un vif éclat; M<sup>lle</sup> Bailac fit preuve de sérieuses qualités et M. Arnal se tira intelligemment d'une tâche plutôt ingrate. Grâce à cette réunion d'artistes de talent éprouvé et consacré, *Déjanire* bénéficia d'une interprétation hors de pair. Encadrée dans des décors de tonalité heureuse, aux fonds mystérieusement poétiques, évoquant bellement le paysage antique, vivifiée par une mise en scène répondant exactement aux nécessités dramatiques de l'ouvrage, *Déjanire* aurait tort de se plaindre du décorateur et du metteur en scène. L'orchestre de M. Léon Jehin, extraordinaire de précision, de sensibilité, de tendresse et d'ampleur souveraine, ne laisse dans l'ombre aucune des nom-

breuses intentions du musicien. M. Léon Jehin est un maître chef d'orchestre. Les chœurs méritent tous les éloges.

Nous pensons que l'accueil enthousiaste fait à son ultime ouvrage par le public du Théâtre de Monte Carlo, n'a pas été sans causer quelque joie à M. Saint-Saëns.

André CORNEAU.

#### CONCERTS

Le programme du dernier concert a dû être modifié, en raison de l'indisposition de M. Lafosse, le célèbre pianiste qui devait s'y faire entendre.

La grandiose ouverture de *Prométhée* a été exécutée dans un beau sentiment par l'orchestre.

Aux cris de révolte et de douleur du titan de la symphonie s'opposait l'harmonieuse élégance, la sensibilité profonde mais contenue de la *Symphonie en Sol mineur* de Mozart. Les excellents artistes du Casino ont mis dans toute leur valeur aussi bien la grâce du *minuetto* que la gravité de l'*andante*.

On a vivement applaudi les six petites compositions que M. Georges de Seynes a réunies sous le nom de *les Sentiers*. Ces pages d'une musicalité très délicate et d'une écriture ingénieuse ont séduit par leur pittoresque chatoyant et par l'émotion personnelle qui s'en dégage.

L'admirable prélude de *Parsifal*, où les thèmes de l'*Eucharistie*, du *Graal* et de la *Foi*, édifient les lignes de leur architecture mystique, a été interprété par l'orchestre avec une rare grandeur et a été salué d'enthousiastes bravos.

Enfin l'*Apprenti sorcier*, le *Scherzo* si coloré, si merveilleusement animé de Dukas, a mis sa note personnelle et brillante à la fin de cette intéressante séance.

#### PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO

(Exécution de l'art. 381 du Code de Procédure pénale.)

Par exploit de Tobon, huissier, en date du 14 mars 1911, enregistré, le nommé LACOUR (ALEXANDRE-ALPHONSE), né le 7 octobre 1891, à Limay (Seine-et-Oise), manoeuvre, actuellement *sans domicile ni résidence connus*, a été assigné à comparaître en personne, le mardi 25 avril 1911, à 9 heures du matin, devant le Tribunal correctionnel de Monaco, sous prévention d'avoir été trouvé, le 12 janvier 1911, dans un compartiment de chemin de fer, non muni d'un billet, — délit prévu et puni par la loi française des 15 juillet 1845 (art. 21) et par l'article 63 de l'ordonnance française du 15 novembre 1846, modifiée par décret du 1<sup>er</sup> mars 1901, lesdites décisions rendues applicables dans la Principauté par l'ordonnance souveraine du 5 août 1877.

Pour extrait conforme :

P. le Procureur Général,  
Paul DE VILLENEUVE.

#### PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO

(Exécution de l'art. 381 du Code de Procédure pénale.)

Par exploit de Tobon, huissier, en date du 16 mars 1911, enregistré, le nommé MOREL (EUGÈNE-AUGUSTE), né à Saint-Mars-la-Jaille (Loire-Inférieure), le 12 mars 1891, actuellement *sans domicile ni résidence connus*, a été assigné à comparaître en personne, le mardi 25 avril 1911, à 9 heures du matin, devant le Tribunal correctionnel de Monaco, sous prévention d'avoir été trouvé, le 12 janvier 1911, dans un compartiment de chemin de fer, non muni d'un billet, — délit prévu et puni par la loi française du 15 juillet 1845 (art. 21) et par l'article 63 de l'ordonnance française du 15 novembre 1846, modifiée par décret du 1<sup>er</sup> mars 1901, — ces décisions rendues applicables dans la Principauté par l'ordonnance souveraine du 5 août 1877.

Pour extrait conforme :

P. le Procureur Général,  
Paul DE VILLENEUVE.

#### TRIBUNAL DE 1<sup>re</sup> INSTANCE DE MONACO

Par jugement du 17 mars 1911, exécutoire sur minute et avant son enregistrement, le Tribunal Civil de Première Instance a déclaré le sieur PAUL CENA, droguiste, à Monte Carlo, 15, boulevard du Nord, en état de faillite, dont l'ouverture a été fixée provisoirement audit jour 17 mars.

Par le même jugement M. MAUREL, vice-président du siège, a été nommé commissaire, et M. Auguste Cioco, syndic provisoire de ladite faillite.

Pour extrait conforme délivré en exécution de l'article 413 du Code de Commerce :

Le Greffier en Chef,  
RAYBAUDI.

#### VENTE DE FONDS DE COMMERCE

(Première insertion)

M. JULES MARSIGLIO et M<sup>me</sup> ORSOLA NEGRI ayant cédé à M. ROBERT ANDREOTTI, propriétaire, le fonds de commerce dénommé *Bar Moderne*, situé à Monaco, Condamine, rue Terrazzani, 2, — les créanciers, s'il en existe, sont invités à former opposition dans le délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, entre les mains de M. Andreotti, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement du prix effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 21 mars 1911.

Etude de M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN,  
docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco.

#### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

publiée en conformité de l'Ordonnance Souveraine du 23 juin 1907.

(Deuxième insertion)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, les cinq décembre mil neuf cent dix et dix-sept janvier mil neuf cent onze, M. LOUIS-VICTOR VALENTIN, propriétaire, demeurant à Monaco, a acquis de M. FRANÇOIS FONTANA, commerçant, demeurant à Monte Carlo, quartier Saint-Michel, rue des Violettes, villa Claire, le fonds de commerce d'Hôtel-Restaurant, détaché du fonds d'*Hôtel-Café et Restaurant du Midi* qu'il exploite à Monte Carlo, quartier Saint-Michel, rue des Violettes, villa Claire.

Les créanciers de M. FRANÇOIS FONTANA, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait effectué en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter d'aujourd'hui.

Monaco, le 21 mars mil neuf cent onze.

Alex. EYMIN.

#### VENTE DE FONDS DE COMMERCE

(Deuxième insertion)

Par acte en date du 8 mars courant, M. VACHIERI ROMANO, (Vêtements, Étoffes), au Marché de Monte Carlo, a vendu son fonds à M<sup>me</sup> PELAZZA THÉRÈSE. — Opposition dans les délais légaux en mains de cette dernière au Marché de Monte Carlo.

#### A VENDRE GRAND MAGASIN DE CHAUSSURES

de LUXE (Anglaises, Françaises et Américaines), sis à Monte Carlo, villa Richemond, boulevard du Nord. — S'adresser à M. Cioco, au Greffe Général de Monaco.

#### AMEUBLEMENTS & TENTURES EUGÈNE VÉRAN

MAISON FONDÉE EN 1888

Villa des Garets, Boulevard de l'Ouest  
MONACO (CONDAMINE)

INSTALLATIONS A FORFAIT

Réparations de Meubles

Etoffes — Laines — Crins animal et végétal — Duvets

PRIX MODÉRÉS

#### SOCIÉTÉ ANONYME DES

#### BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS A MONACO

#### AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le **Judi 13 Avril 1911**, à 2 heures et demie de relevée, au Siège de la Société, à Monaco.

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de deux cents Actions de la Société, ou de l'équivalent en Cinquièmes, ayant déposé leurs titres au Siège social au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production des récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article 35 des Statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

#### ORDRE DU JOUR :

- 1<sup>o</sup> Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1910-1911 ;
- 2<sup>o</sup> Rapport des Commissaires des Comptes ;
- 3<sup>o</sup> Approbation des Comptes, s'il y a lieu ;
- 4<sup>o</sup> Fixation du dividende ;
- 5<sup>o</sup> Nomination des Commissaires des Comptes ;
- 6<sup>o</sup> Proposition de ventes, de locations et sous-locations diverses ;
- 7<sup>o</sup> Règlementation des allocations de retraite au Personnel.
- 8<sup>o</sup> Augmentation éventuelle du nombre actuel des Administrateurs (Art. 14 des Statuts) ;
- 9<sup>o</sup> Ratification de la nomination du Directeur Général (Art. 26 des Statuts) ;
- 10<sup>o</sup> Questions diverses.

#### BULLETIN

DES

#### OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

##### Titres frappés d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, du 10 septembre 1910. Un Cinquième d'Action de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco : Numéro 82199.

Exploit de M<sup>e</sup> Tobon, huissier à Monaco, du 9 février 1911. Quarante Obligations de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco : Numéros 3024 à 3028, 45263 à 45267, 49270 à 49275, 49281 à 49284, 71126 à 71145.

##### Mainlevées d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, 12 mai 1910. Vingt-quatre Obligations de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco : Numéros 105419 à 105440 et 105471 à 105472.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, du 13 mai 1910. Cinq Obligations de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco : N<sup>os</sup> 105463 à 105467.

Exploit de M<sup>e</sup> Tobon, huissier, substituant son confrère M<sup>e</sup> Ch. Blanchy, du 19 septembre 1910. Dix Obligations de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco : N<sup>os</sup> 105441 à 105448 et N<sup>o</sup> 105473 à 105474.

Exploit de M<sup>e</sup> Tobon, huissier à Monaco, du 31 octobre 1910. Cinquante-cinq Cinquièmes d'Actions de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco : Numéros 13083, 14555, 21383, 28110, 28111, 37950, 38106, 38107, 38109, 38111 à 38120, 39496, 39497, 39503, 34171, 39786 à 39789, 46841 à 46845, 46851 à 46855, 46846 à 46850, 46856 à 46860, 46861 à 46865, 82373, 82934, 84751.

##### Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

Imprimerie de Monaco - 1911